



# DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE 2022-2023

**La demande de dérogation scolaire est à renouveler pour chaque rentrée scolaire.  
Validation obligatoire par les 2 communes dans le cas d'une demande hors Commune.**

**Tout dossier incomplet sera refusé.  
Date limite de dépôt du dossier : **1er avril 2022****

Première demande

Renouvellement

Ville et groupe scolaire souhaités : .....

Classe maternelle : ..... Classe primaire : .....

## Parents

Nom et prénom de monsieur :

Nom et prénom de madame :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

**Attention, il faudra obligatoirement joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois.**

## Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Etablissement fréquenté en 2021-2022 :

Classe fréquentée en 2021-2022 :

L'enfant a-t-il bénéficié d'une dérogation pour l'année scolaire 2021-2022 ?

Oui

Non

## Autres enfants de la famille scolarisés

Nom	Prénom	Etablissement	Classe
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

## Motif de la demande

- Frère ou Sœur déjà scolarisé (e) sur la Commune,  
 Garde par les grands-parents (fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois et copie des pièces)  
 Garde par une assistante maternelle (fournir obligatoirement la copie du contrat)  
 Personnel Communal - Enseignant  
 Autres cas à préciser : .....

## Lettre de motivation à joindre obligatoirement

L'intéressé certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la présente fiche.

Date : ..... Signature des parents :

Date de dépôt du dossier au Guichet Unique : ..... Signature : .....

## Avis du Maire de la Commune de Résidence

- Avis favorable sous réserve de gratuité réciproque.  
 Avis favorable avec participation aux frais de fonctionnement selon le barème de l'Union des Maires du Val d'Oise.  
 Avis défavorable.

Fait à Groslay Date : ..... Signature :

## Avis du Maire de la Commune d'Accueil

- Avis favorable sous réserve de gratuité réciproque  
 Avis favorable avec participation aux frais de fonctionnement selon le barème de l'Union des Maires du Val d'Oise.  
 Avis défavorable

Fait à : ..... Date : ..... Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la mairie de Groslay afin de gérer les inscriptions à l'école. Elles sont collectées par le service du guichet unique, sont destinées à ce service. Elles sont conservées pendant cinq ans.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679 vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en contactant le Délégué à la protection des Données personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.